

FAITES SOUTENIR VOTRE PROJET PAR VEGEPOLYS VALLEY

Projets de recherche ou de développement, impliquant ou non des partenaires entreprises, pour lesquels l'accompagnement du pôle et du CLOSI est limité (Respectivement : mise en réseau et orientation vers des financements et rédaction d'une lettre de soutien argumentée (sauf projet EU) ; évaluation de l'intérêt des résultats du projet pour les communautés du pôle) à l'exclusion des projets ayant pour objet de mettre au point des innovations à mettre sur le marché à la suite du projet

Exemple d'appels à projets : ANR, CASDAR, CIFRE, AAP « recherche » des Conseils régionaux des territoires du pôle, H2020 qu'ils soient collaboratifs ou Instrument PME, EUROSTAR, INTERREG, projets structurants, ...

Les plus du soutien par VEGEPOLYS VALLEY :

- **Enrichir son partenariat** avec les membres pertinents du réseau VEGEPOLYS VALLEY (national et international)
- Evoluer dans un **cadre de confidentialité maîtrisé**
- Intégrer les **conseils constructifs des experts du CLOSI*** en amont du dépôt pour donner toutes les chances de sélection du dossier
- Bénéficier d'une **attestation de soutien argumentée** (en anglais dans le cas de projets européens) sur le caractère innovant de votre projet et son intérêt pour les filières du VEGEPOLYS VALLEY
- Bénéficier d'une **visibilité des futurs résultats dans le réseau du pôle**, selon vos souhaits
- Mobiliser les ressources et savoir-faire de VEGEPOLYS VALLEY pour vous aider à **organiser des actions dédiées à la communication des résultats** (séminaire, colloques...) et/ou **bâtir un plan de valorisation** (sur prestation).

Retroplanning des étapes de soutien :

1 7 j minimum avant le CLOSI précédant la clôture de l'appel à projet :

- **Etude de votre projet par un chargé de mission.** *Nous vous conseillons de nous contacter le plus en amont possible dans le montage de votre projet. Ceci vous permettra de bénéficier si besoin d'une mise en réseau pour compléter votre consortium avec des membres pertinents du réseau, notamment des entreprises et/ou des partenaires étrangers.*
- **Lecture de votre dossier par un rapporteur interne au CLOSI.** *NB : Ce dernier réalise sa mission dans le respect de la confidentialité et vous pouvez exclure des membres qui présenteraient des possibles conflits d'intérêt avec les partenaires du projet.*
- **Transmission par le porteur des documents administratifs nécessaires :** [la fiche de demande de labellisation](#), comprenant les informations de communication et [la charte "partenaires d'un projet autre"](#) signée par le porteur ou le correspondant local.

2 CLOSI précédant la clôture :

- **Etude par le CLOSI** *(Les membres réalisent leur mission dans le respect de la confidentialité et vous pouvez exclure ceux qui présenteraient des possibles conflits d'intérêt avec les partenaires du projet).* **Un retour d'éléments du CLOSI pour l'amélioration du projet et son dossier vous est fait.**

- **Décision de soutien** prononcée par le CLOSI.

3 Avant la clôture : Transmission d'une attestation de soutien argumentée rédigée par l'équipe du pôle que vous pourrez joindre à votre dossier ou qui sera téléchargée par le pôle sur le site de soumission si cela est prévu.

Pour être soutenu par VEGEPOLYS VALLEY le projet doit comporter au moins un partenaire adhérent à VEGEPOLYS VALLEY, et répondre aux critères suivants :

- 1) Impliquer une coopération entreprises / organismes professionnels ou organismes professionnels / laboratoires de recherche ou entreprises / laboratoire ou laboratoire/laboratoire
- 2) Avoir au moins 3 des critères suivants :
 - a. Contribuer aux axes d'innovation du pôle
 - b. Avoir un intérêt à terme pour les entreprises du pôle
 - c. Avoir un intérêt stratégique pour un des instituts de recherche ou formation ou les instituts techniques du pôle
 - d. Favoriser la production et/ou l'usage de végétaux respectueux de l'environnement et de la santé.

* Le CLOSI, ou Comité de Labellisation et d'Orientation Stratégique Innovation de VEGEPOLYS VALLEY est un comité mixte composé d'experts des domaines d'innovation du pôle : 12 membres issus des entreprises, 12 issus de la recherche et formation, 8 issus des instituts techniques. Ses 32 membres sont nommés par le Conseil d'Administration du pôle. Ils participent chacun *intuitu personae* et s'engagent dans le cadre d'un accord de confidentialité formalisé à ne pas diffuser et ne pas utiliser à leurs fins les informations communiquées dans le cadre des activités du CLOSI. Les missions du CLOSI sont :

- i) l'amélioration collégiale, l'évaluation, la labellisation et le suivi des projets candidats à l'accompagnement du pôle.
- ii) l'élaboration des orientations scientifiques du pôle.

Dans le cadre de l'évaluation et du suivi de projets, les partenaires d'un projet ont la **possibilité d'exclure de son étude des membres du CLOSI si des conflits d'intérêts peuvent être démontrés.**